



Avoir un visa pour un expulsé ???

Par **couplefrancoalbanais**, le **23/03/2013** à **15:50**

Bonjour,
suite à mon histoire (mon ami albanais expulsé) j'aimerais savoir si c'est possible de faire une demande de visa (courte ou longue) malgré une expulsion ? et j'ai entendu dire qu'il y a des recours à l'expulsion, quels sont ils ?
Je voudrais préciser qu'il a été expulsé en Italie mais pour toute l'Europe.
merci

Par **citoyenalpha**, le **24/03/2013** à **18:04**

Bonjour

à partir du moment où une personne été expulsé les consulats ne délivre un visa que si la délivrance de ce visa est de droit (en général pour les ressortissants étrangers conjoint d'un ressortissant français)

à défaut le consulat refuse toute demande (au minimum pour 5 ans)

Restant à votre disposition

Par **couplefrancoalbanais**, le **24/03/2013** à **22:03**

Merci, excusez moi si ma question est stupide mais dans le doute je préfère demander pour

vous " conjoint" signifie forcément "lié par les liens du mariage " ? ou il suffit que je dise qu'il vit avec moi ?

Par **amajuris**, le **24/03/2013** à **23:04**

bsr,
en la matière conjoint est synonyme d'époux donc mariés.
cdt